

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2022-17 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT À 3 000 000 \$

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 11 octobre 2022, le **Règlement 2022-17 augmentant le fonds de roulement à 3 000 000 \$**;

QUE ce Règlement a pour objet d'augmenter de 1 000 000 \$ le fonds de roulement de la Ville, pour que le fonds de roulement atteigne un montant total de 3 000 000 \$;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 12 octobre 2022.



Me Karen Loko, greffière